

LE NOTARIAT MAROCAIN

Le notariat marocain (type latin) est institué au Maroc par :

Le Dahir du 4 mai 1925 portant organisation du notariat.

Copie textuelle intégrale de la loi française dite : « Vantôse »,

Du 25 Vantôse an XI (16 mars 1803)

Le Notaire :

- NOMME PAR DAHIR DE SA MAJESTE LE ROI ,

- Délégué de l'autorité publique

qui * Confère à ses actes l'authenticité

ayant la :

(force probante) =

(force exécutoire)

*** Elimine au départ le recours aux**

Tribunaux :

(92% du contentieux

judiciaire : S.S.P)

*** Conserve en dépôt :**

- tous documents des transactions

- toutes sommes

*** Assure la sécurité des transactions**

*** contribue à la sécurité juridique**

publique

Attributions / compétences:

Le statut personnel et successoral : des non musulmans

quelque soit leur nationalité

La vie juridique des sociétés: (constitution, gestion juridique,

augmentation réduction du capital

dissolution)

Les transactions immobilières : des immeubles immatriculés ou

en cours d'immatriculation

à la conservation foncière

La vie juridique domestique quotidienne : Procurations,

reconnaissance de dettes,

*remises, dépôts de sommes,
affaires commerciales, baux,
loyers, dépôts de divers actes.*

Contrats d'investissements

***Contrats de nantissements,
d'hypothèques et assimilés.***

Le conseil juridique et fiscal (responsable).

Le notariat répond aux besoins de :

*Sécurité, compétence, secret, rapidité,
conservation, preuve, disponibilité,
autorité de la chose jugée.*

Importance numérique

1978 = 3 notaires, 15 Clercs : stagiaires

1980 = 15 notaires, 30 Clercs : stagiaires

1986 = 24 notaires, 24 Clercs : stagiaires

1989 = 45 notaires, 100 Clercs : stagiaires

2000 = 300 notaires, 1000 Clercs : stagiaires

2003 = 440 notaires, 1500 Clercs : stagiaires

Groupement professionnel :

Groupés au sein de :

" LA CHAMBRE NATIONALE DU NOTARIAT MODERNE AU MAROC "

(association du droit privé : Dahir (ordonnance Royale) du 15 novembre 1958)

OBJET :

Développer l'esprit d'entraide et d'unité entre tous ses membres.

Sauvegarder les droits et intérêts de ses membres.

*Elargir le contact et contribuer à la bonne marche du Notariat
au Maroc*

Contribuer à la formation des aspirants au Notariat.

SIEGE

A Casablanca, 41, Rue Jilali El Ouraibi (Ex rue Foucauld), 3^{ème} Etage

Angle Boulevard Mohamed V.

TEL : 20-98-37 / 20-98-49 FAX : 20-98-58

**Le tableau nominatif des Notaires en exercice est à demander à :
la chambre aux numéros ci-dessus..**

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le notariat marocain fait partie de :

" L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN " UINL

O.N.G. - fondée le 2 octobre 1948 a Buenos Aires (Argentine)

*membre du conseil économique et social des **nations unies**,*

UNESCO, conseil de l'Europe.

groupant 70 notariats membres, repartis sur 4 continents :

(Afrique, Amérique Latine, Europe, Asie)

Notaires autonomes travaillant comme professionnels libéraux

(et non-fonctionnaires y compris : la Chine, le Japon, la Turquie,

la Russie, l'Indonésie, et les Européens de l'Est).

Le notariat marocain a été admis à l'U.I.N.L. le 26 septembre 1986, il est membre des commissions spécialisées internationales :

Coopération Notariale Internationale (C.C.N.I.) 1 siège.

Affaires Européennes et la Méditerranée (CAEM) 3 sièges

*Le **conseil permanent** (organe suprême de l'union)..... 2 sièges.*

La commission des droits Humains 1 siège

Chargé d'affaires aux Nations Unies 1siège

Chargé de missions à l'U.N.E.S.C.O. 1 siège

Chargé de missions à Genève (société de l'information) 1 siège

Le notariat marocain est vice-Président de

L'Institut International de l'Histoire du Notariat (depuis 1994)

*Il est également membre du **notariat Euro-Méditerranéen***

*Il est en partenariat avec **le conseil supérieur du Notariat Français***

SUR LE PLAN NATIONAL

Il est membre de :

La C.G.E.M. (confédération générale des Entreprises du Maroc)

(Le patronat Marocain)

La F.N.I. (La fédération nationale de l'immobilier)

Vice président

L'U.G.E.P. (union générale des entreprises et professions).

PUBLICATIONS NOTARIALES

A/ - Sur le plan International :

Le Gnomon :

Revue Internationale d'Histoire du Notariat :

Articles publiés :

Le notariat dans le Coron

L'acte adoulaire au Maroc

Les successions Musulmanes

Le Notariat en Andalousie

La vente immobilière « SEFQA »

Les actes juridiques en droit international privé

*L'historique du Notariat au Maroc
Les donations en droit musulman
La Pape Silvestre II lauréat
de l'Université « la Quaraouiyine »*

B/ - Ouvrages (à consulter)

** en langue **Française** :*

*1973 - La Condition des Etrangers au Maroc
1973 - Déontologie de la profession d'avocat au Maroc
1986 - Le droit privé notarial
1986 - Les droits réels
1997 - Lexique Notarial (Français, Arabe)
1998 - Le Notariat au Maroc (**moderne - adoulaire**)
1999 - Terminologie Notariale Internationale
en français – Espagnol – anglais – Allemand – Italien – Arabe.
- Le Statut Personnel (Musulman - Israélite - international)
1999 - Le Maroc Juridique
2000 - Textes intéressants le Statut des Israélites marocains
2000 - Le Notariat Racines / Histoire / Statut et auteurs en Andalousie et au Maghreb
2002 – La condition des étrangers et le droit international privé
2002 – Le monde du Notariat
2002 – Le droit coutumier au Maroc
2002 – Historique des capitulations
2002 – La loi Vantôse Marocanisée et Arabisée au Maroc
2002 – Les auteurs Andalous du Notariat*

** en langue **Anglaise** :*

*1988 - The Private Notary of Law in Morocco.
1998 - The Notary in Marocco.*

** en langue **Espagnole** :*

1987 - Derecho Privado Notariat en Maruecos

1998 - El Notariado en Maruecos

1999- Glossaire de Terminos de Notariado

Personne à contacter : Maître Houcine SEFRIOUI

Adresse : Résidence Adriana, 63, Boulevard Moulay Youssef, 6^{ème} étage, Casablanca

E-mail : sefrioui@yahoo.fr

sefrioui@open.net.ma

sefrioui@wanadoo.net.ma

Site web : <http://www.notairesefrioui.com>